



## Comment bien stationner son véhicule ? - P.4

Un écrivain public à  
Villers-le-Bouillet - P.3

De nouvelles fresques à Vaux-  
et-Borset grâce à Été solidaire  
P.9





## L'édito du Collège

Chères Villersois, Chers Villersois,

Grâce à la campagne de vaccination et à l'adhésion globale de la population, la vie a progressivement repris ses droits.

Même si le temps ne fut pas de la partie durant l'été écoulé, nous avons eu le plaisir de progressivement retrouver nos familles, nos amis, nos voisins. Espérons que la situation se normalise définitivement, et que nous soyons préservés de toute nouvelle mesure de reconfinement. Cet été fut aussi celui des inondations.

A Villers, de nombreux immeubles ont été impactés par des coulées de boue, suite à de violents orages. Le Collège a immédiatement réagi. Le Bourgmestre a réquisitionné des intervenants disposant de matériel adapté, pour nettoyer au plus vite les rues maculées de boue.

Les agriculteurs propriétaires de terres avoisinant les immeubles impactés et les sinistrés ont été réunis, le but étant de lister les endroits problématiques et de réfléchir à des aménagements permettant de prévenir les dégâts à l'avenir, ou à tout le moins de les limiter.

Un budget spécifique, destiné à financer l'intervention d'un expert amené à nous accompagner dans les mesures à prendre, a été voté. Peu après celles que nous avons connues, d'autres inondations, plus graves, ont impacté d'autres communes.

Dans un geste symbolique mais significatif, des volontaires bénévoles issus du personnel communal, des habitants de notre village, et le Bourgmestre, ont consacré leur 21 juillet à aider des familles sinistrées par les débordements de la Mehaigne, à Wanze (assainissement et évacuation de caves).

La solidarité des Villersois envers les sinistrés fut totale, jusqu'au ravitaillement (un restaurateur Villersois a servi tout le monde, en ce compris des sinistrés). Tous les sentiments se sont conjugués : détresse, espoir, solidarité, humanité. Il reste maintenant à tirer les leçons de ces douloureux événements. Le recul nous y aidera, mais il est certain que l'analyse doit inclure le rapport de l'homme à la nature.

**Bel automne à toutes et à tous,**

François Wautelet, Bourgmestre  
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,  
Brigitte Simal, Echevin(e)s  
Philippe Ancion, Président du CPAS

### Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

### Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

### Prochaine parution du 4530 :

Janvier 2022  
Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

### Retrouvez l'information sur :

Commune de Villers-le-Bouillet



## Horaires d'ouverture

Attention ! Suite à la pandémie de coronavirus les accès à l'administration communale sont modifiés. Renseignez-vous avant votre venue.

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h
Après-midi	-	-	13h30 — 19h	-	-

### Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement

## Un service Ecrivain public à Villers-le-Bouillet !

Une nouvelle aide à la population voit le jour à Villers-le-Bouillet. Une citoyenne a proposé à la Commune de Villers-le-Bouillet de mettre sa plume au service de la population villersoise dans le cadre d'un service d'écrivain public.

L'écrivain public, c'est une aide personnalisée, confidentielle et gratuite pour lire et rédiger vos courriers administratifs ou privés.

Vous avez besoin d'aide dans l'écriture ou la compréhension d'un courrier, pour remplir un formulaire ou rédiger un Curriculum Vitae ? Une permanence d'écrivain public est ouverte à Villers-le-Bouillet à partir du 6 octobre 2021 avec le soutien du Plan de Cohésion Sociale de Villers-le-Bouillet.

### > En pratique :

#### • Quand ?

Chaque mercredi de 16h00 à 18h00.

#### • Où ?

Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet (dans les bureaux du service Plan de Cohésion sociale).

#### • Contact :

- **Monsieur Mickaël LHOMME**, Chef de projet PCS - 085 616 281 – 0479 95 14 76  
[mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be](mailto:mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be)

- **Madame Martine HENROT**, Secrétaire indépendante [ecrivain.public@villers-le-bouillet.be](mailto:ecrivain.public@villers-le-bouillet.be)

**Des difficultés pour lire et comprendre un courrier ? Pour rédiger une lettre ?**

**L'écrivain public une plume à votre service**

Une aide pour toutes vos démarches écrites : CV, lettres de motivation, dossiers à remplir, courriers administratifs, correspondances personnelles...

**Le mercredi de 16h à 18h Administration communale**

Rendez-vous conseillé au 085 616 281 ou 0479 95 14 76

Service gratuit et confidentiel

CPAS Villers-le-Bouillet

Villers-le-Bouillet

Crédit : @DR

## Effondrement de sol sur votre propriété : que faire ?

### > Un effondrement de sol c'est quoi ?

C'est un trou (affaissement) dans le sol avec disparition de la « matière » (terre ou autre). Bien que surprenants, ils ne présentent que peu de danger sauf lorsqu'ils se produisent à proximité des habitations (déstabilisation des fondations) ou lorsqu'ils apparaissent de manière soudaine. Ces effondrements sont courants dans certaines zones de notre région, il peut résulter de différents facteurs (nature du sol et sous-sol, présence de courant d'eau souterrain naturel ou non, etc.). De manière générale, un écoulement d'eau dans un sous-sol déstabilisé est souvent le facteur déclenchant. Avec les inondations, la prudence est donc de mise. Voici quelques conseils.

#### • Si l'effondrement se produit dans un domaine privé à plus de 10 mètres d'une habitation :

1. Recenser et vérifier les descentes de toit, arrivées et sorties d'eau, citernes, piscines, ... et couper l'arrivée d'eau si celle-ci est l'élément déclencheur

suspecté. Cela empêchera d'alimenter l'effondrement (couper l'arrivée d'eau, la dévier avec des sacs de sable ou drain, ...)

2. Appeler sans tarder l'assurance de l'habitation.

3. Envoyer un mail à [geologie@spw.wallonie.be](mailto:geologie@spw.wallonie.be) avec : l'adresse de l'effondrement, le lieu, des mesures, le moment où l'effondrement s'est déroulé, s'il y a présence d'eau, des photos. Vous serez questionné selon une procédure et recevrez, si nécessaire, des premières explications et recommandations. Le Service public pourra donner des conseils mais ne pourra pas prendre en charge les possibles travaux et frais sur le domaine privé. Si pas de possibilité de se connecter à internet, appeler durant les heures de bureau : **081 33 61 50** (ou laisser un message).

#### • Si l'effondrement se produit dans un domaine privé à moins de 10 mètres d'une habitation ou à plus de 10 mètres avec risque d'impact sur le domaine public : prendre contact avec votre commune qui pourra suivre la procédure de soutien du SPW.

#### • Si l'effondrement a lieu sur le domaine public, en informer votre commune.

### > Glissement de terrain : que faire ?

#### • Si le glissement de votre terrain affecte le domaine public : informer votre commune du phénomène.

#### • Si le glissement concerne le domaine privé :

Contactez l'assureur qui vous conseillera et vous indiquera la marche à suivre.

Envoyer un mail à [geologie@spw.wallonie.be](mailto:geologie@spw.wallonie.be) avec : l'adresse du glissement, le lieu, des mesures, le moment où le glissement s'est déroulé, s'il y a présence d'eau, des photos. Vous serez questionné et recevrez, si nécessaire, des premières explications et recommandations. Le Service public pourra donner des conseils mais ne pourra pas prendre en charge les possibles travaux et frais sur le domaine privé. Si pas de possibilité de se connecter à internet, appeler durant les heures de bureau : **081 33 61 50** (ou laisser un message).

## De nouveaux visages à la Commune de Villers-le-Bouillet

> Un coordinateur POLLEC est venu renforcer les rangs de l'administration communale depuis le 1er juillet 2021. Renaud Spitaels accompagne notre commune dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat.

> L'école communale, implantation de Fize-Fontaine, accueille depuis le 1er septembre une nouvelle auxiliaire professionnelle. Madame Frédérique Reculé entretient les locaux de l'établissement scolaire occupés par nos petites têtes blondes.

# Le stationnement dans les règles



... « Mais monsieur l'agent, ça fait dix ans que j'habite ici et 10 ans que je me gare comme ça ! Tout le monde se gare comme ça dans le village ! » ...

... « J'en ai pour deux minutes ! » ...

Ce sont malheureusement des réponses auxquelles sont souvent confrontés nos policiers lorsqu'ils tentent de rappeler les règles existantes en matière de stationnement aux citoyens garés en infraction. Dans un but préventif, d'initiative ou suite à des doléances, les membres de notre antenne de police vont au contact des propriétaires des véhicules mal stationnés, rédigent éventuellement des avertissements ou verbalisent selon les cas. Si tous les stationnements illicites ne sont pas forcément source de danger immédiat et flagrant, le fait d'être en infraction aux règles et lois qui régissent notre société démocratique ne peut en aucun cas devenir la norme !

**Nous rappelons donc aux citoyens villersois les règles essentielles du code de la route en matière de stationnement en agglomération, à savoir :**

- >1. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être rangé à droite par rapport au sens de la marche. Toutefois, si la chaussée est à sens unique, il peut être rangé de l'un ou de l'autre côté.
- >2. S'il s'agit d'un accotement que les piétons doivent emprunter, une bande praticable d'au moins un mètre cinquante de largeur doit être laissée à leur disposition du côté extérieur de la voie publique. Si l'accotement n'est pas suffisamment large, le véhicule doit être rangé partiellement sur l'accotement et partiellement sur la chaussée. A défaut d'accotement praticable, le véhicule doit être rangé sur la chaussée.
- >3. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie, sauf réglementation locale.
- >4. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment sur les passages pour piétons, sur les passages pour cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs à deux roues et sur la chaussée à moins de 5 mètres en deçà de ces passages.

>5. Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité, notamment aux abords des carrefours, à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché de la chaussée transversale, sauf réglementation locale.

>6. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement sur la chaussée lorsque celle-ci est divisée en bandes de circulation, sauf aux endroits pourvus du signal E 9a ou E 9b.

>7. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement lorsque la largeur du passage libre sur la chaussée serait réduite à moins de 3 mètres.

>8. Les usagers doivent se conformer aux signaux lumineux de circulation, aux signaux routiers et aux marques routières, lorsque ceux-ci sont réguliers en la forme, suffisamment visibles et placés conformément aux prescriptions du règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique.

>9. Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement aux emplacements de stationnement signalés, sauf pour les véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte spéciale.

Il ne s'agit ici que d'un très bref résumé des infractions le plus souvent constatées par nos services et qui sont malheureusement monnaie courante dans les différents villages de l'entité.

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules que, outre le fait d'être en infraction, en cas d'accident de la route à un endroit où un véhicule mal stationné se trouve, la responsabilité du propriétaire de ce véhicule pourrait être engagée.

Nos services ont pour mission de veiller au respect des lois et à la sécurité publique. Une attention particulière sera portée à cette problématique et une sensibilisation accrue de la part de nos policiers sera mise en œuvre, par le biais d'avertissements et de rappels à la loi.



# Déposez votre projet dans le cadre du budget participatif

Le budget participatif de Villers-le-Bouillet est lancé ! Vous avez jusqu'au 31 octobre pour déposer votre projet via le formulaire de candidature et peut-être bénéficier d'un financement communal pour le réaliser.

Le Conseil communal a en effet décidé d'affecter un montant de 50.000€ à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyennes. Cette part du budget communal voté en décembre 2020 est appelée « budget participatif ».

L'appel à projets est lancé depuis le 1er septembre et permet aux citoyennes et citoyens et acteurs de l'entité, à titre individuel ou collectif, de s'impliquer directement dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal. Ce dispositif vise également à améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable, renforcer la participation citoyenne, répondre aux besoins définis par les habitants et rapprocher les Villersois de leurs institutions locales et de leur faire comprendre la réalité des procédures administratives.

Une fois la date du 31 octobre dépassée, les projets seront analysés par la Commission Communale du Budget Participatif afin d'en évaluer la recevabilité et la faisabilité. Si un problème mineur dans le dossier (par exemple oubli d'un poste budgétaire, type de propriété...) était mis en évidence, le porteur de projet aura l'opportunité de modifier quelque peu son dossier.

Enfin, dans un troisième temps, si le montant des projets jugés recevables dépasse le montant de l'enveloppe budgétaire (50.000€) une mise au vote des projets sera mise en place. Les citoyens auront notamment l'occasion de voter en ligne ou via un formulaire papier afin de définir les projets retenus.

## > Quels types de projets sont visés par le budget participatif ?

Les projets soutenus doivent rencontrer l'intérêt général, c'est-à-dire notamment :

- favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel ainsi que la cohésion des villages, des quartiers ;
- et/ou améliorer le cadre de vie pour le plus grand nombre ;
- et/ou privilégier le développement durable, les énergies renouvelables et réduire la consommation de CO2 ;
- et/ou viser à améliorer la biodiversité et l'environnement.

**Les projets couvrant simultanément plusieurs thématiques seront privilégiés.**

> Le projet proposé devra être mis en œuvre à Villers-Le-Bouillet sur le domaine public ou sur une propriété d'une autorité publique accessible sans restriction.

Le règlement complet relatif au budget participatif 2021 – 2024 est disponible sur le site web communal

[www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be) ou sur simple demande à l'administration communale. Il sera évalué à la suite du premier appel à projets et pourra faire l'objet de modifications.





## Les Chroniques du PCDN – Hérisson, mon ami...

> **Peut-être avez-vous déjà eu la chance de croiser un hérisson dans votre jardin ?**

Ce petit **mammifère insectivore** à la frimousse craquante, est sans conteste le véritable ami et hôte de nos jardins où il a non seulement sa place mais aussi sa nécessité !

> **Si vous voulez tenter de l'accueillir chez vous**, différents aménagements peuvent pencher en votre faveur tel qu'installer un petit tas de bûches, laisser une partie de votre pelouse non tondue et, au « naturel », prévoir un coin potager où il pourra vous rendre service en se délectant des **limaces** et **escargots** qui s'en prennent à vos légumes etc..., sans oublier un ou plusieurs passages dans vos clôtures mitoyennes ou autres.

En effet, il faut savoir que le hérisson a besoin de parcourir parfois **plusieurs km** pour pouvoir trouver sa nourriture, marquer son territoire, rencontrer un ou une partenaire, trouver un abri qui lui convient... On n'y pense pas toujours, mais nos clôtures constituent de véritables obstacles à tout ça.

Prenez toutefois soin de prévoir un passage adapté au hérisson (trou dans le grillage et/ou tuyau suffisamment large mais pas trop, petit tunnel, ...) et non à votre toutou qui risque d'en profiter pour aller faire également une petite balade !



Crédit : @PCDN

Le **vie** d'un hérisson se passe essentiellement **la nuit**. Si vous en trouvez un en plein jour, ce n'est pas normal. Il peut être « juste » assoiffé ou affamé, il ne faut donc parfois pas s'alarmer non plus mais dans la plupart des cas, c'est que ce petit être a un souci parfois plus grave comme un empoisonnement ou une blessure par exemple.

> **Voici quelques « réflexes » à avoir si vous vous trouvez dans cette situation** : la 1ère chose à faire est de mettre le hérisson en sécurité, en le plaçant dans une boîte en carton (style boîte à chaussures) ou dans une cage à lapin, avec des journaux ou de la paille ou du foin. Il faut lui mettre de l'eau à disposition (**jamais du lait !**) et des croquettes pour chats. Très important aussi, il faut le réchauffer en mettant une bouteille en plastique remplie d'eau chaude (pas bouillante !) que vous placerez dans une chaussette, afin de faire une bouillotte contre laquelle il pourra se reposer. Vous pouvez aussi couvrir la cage avec un drap pour qu'il soit au calme et moins stressé.



Crédit : @PCDN

> **Vous en profiterez également pour regarder** s'il n'a pas de plaies, d'asticots ou des tiques qui ne sont en général pas bon signe... Surtout ne pas jouer les apprentis vétérinaires, les premiers gestes sont importants mais pour la suite, il vaut mieux le conduire dans des mains expertes comme dans un **Centre Creaves (Centre de Revalidation des Espèces Animales vivant à l'état sauvage)** où ils sont plus habitués et plus habilités à prodiguer les soins nécessaires.

Cette petite boule piquante qui semble pourtant invincible avec son armure est néanmoins fragile et vulnérable, et cela de plus en plus. Normalement, le hérisson ne devrait lutter que contre ses prédateurs naturels que sont les renards et certains rapaces nocturnes mais depuis plusieurs années il doit surtout faire face à son « prédateur » principal, l'Homme.

> Les routes, les pesticides et autres produits chimiques, l'urbanisation et, plus récemment **les robots-tondeuses**, sont de véritables fléaux et font énormément de dégâts dans les populations de hérissons qui sont vraiment en danger aujourd'hui ! **Évitez donc de les faire fonctionner la nuit !**

On a pu remarquer, entre autres cette année, vu l'humidité que nous avons connue ces derniers mois, que les limaces étaient présentes en nombre. Or les hérissons en raffolent. S'il y a moins de hérissons, il y aura plus de limaces et si, en réponse à cela, on utilise des produits pour tuer ces limaces, on porte atteinte également aux hérissons ! Une preuve encore que quand un déséquilibre se fait au niveau de la Nature, quand un des maillons de la chaîne alimentaire vient à manquer, ça peut vraiment porter incidences sur tout ce qui y était lié de près ou de loin !

> **Pour aller plus loin :**

<https://www.notrenature.be/article/sos-herissons-en-danger>



Crédit : @PCDN

## La Ressourcerie du Pays de Liège enlève vos encombrants

La collecte d'encombrants à Villers-le-Bouillet s'effectue désormais via la Ressourcerie du Pays de Liège. Elle reprend tous vos encombrants en bon ou mauvais état. Les objets en bon état pourront connaître une nouvelle vie et faire le bonheur d'autres personnes.

La collecte à domicile d'1m2 d'objets encombrants est comprise dans la partie forfaitaire de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets prélevée par la Commune de Villers-le-Bouillet.

> **Que reprend la Ressourcerie du Pays de Liège ?**

- Mobilier, objets de décoration, vaisselle, tissus d'ameublement
- Livres, jouets, vélos, objets de loisirs
- Electroménagers, appareils électroniques et électriques, friteuse sans huile
- Matériel de chauffage, articles métalliques
- Sanitaires
- PVC de construction, frigolite, portes, bois, métaux, plastiques, marbre...

> **Comment procéder ?**

- Vous appelez le 04/220 20 00
- Vous prenez rendez-vous avec notre call center
- Vous donnez une liste de vos encombrants la plus complète possible
- Vous placez vos encombrants au rez-de-chaussée de votre immeuble sur votre propriété (pas sur le trottoir) le jour convenu. Les pièces multiples doivent être groupées (liez les planches, placez les petits bibelots et objets dans des caisses en carton).
- La facturation sera opérée directement par La Ressourcerie du Pays de Liège. Le forfait d'1m2 compris dans votre taxe sur la collecte et le traitement des déchets est automatiquement déduit et facturé à la Commune de Villers-le-Bouillet par la Ressourcerie du Pays de Liège.



## Participez à un atelier d'initiation au ZÉRO DÉCHET !

Dans le cadre de l'accompagnement des Communes Zéro Déchet, Intradel et votre commune vous invitent à participer à un atelier d'initiation au Zéro Déchet. Ces ateliers seront animés par des professionnels expérimentés entre la mi-septembre et fin novembre 2021, dans 19 Communes Zéro Déchet participantes.

> **Lors de cet atelier vous serez invité à :**

- Fabriquer une pierre d'argile et un baume à lèvres,
- Bénéficier de conseils Zéro Déchet (ZD) :
  - Comment se lancer dans le ZD ?
  - Quels achats ZD réaliser ?
  - Quels sont les objets ZD de la maison ?
  - Etc.



> **Informations pratiques des ateliers :**

- Durée de 2h30
- Gratuit
- A Villers-le-Bouillet, l'atelier est organisé le lundi 11 octobre 2021 de 19h30 à 21h30 à l'Administration communale.
- Sur inscription - une personne par ménage - via le site d'Intradel.



# Les stages 2021 ont fait le plein !

> La Cure de plein air a égaillé les journées d'une centaine d'enfants en moyenne par jour durant 6 semaines en juillet et août.

Ces semaines ont été ponctuées par deux journées à thèmes, des excursions (plaine de jeux couverte, accrobranches, bubblefoot, sentiers pieds nus...), des ateliers de cuisine mais aussi la présence de châteaux gonflables et un barbecue en fin de période et.... la visite du glacier : Petits et grands étaient ravis de ce passage !



**Remerciements à l'équipe d'animation et de coordination** (Sandy, Luca, Elodie, Camille, Sarah, Nelly, Amélie, Noa, Kevin, Noé, Mathis, Florian, Nell, Gaëlle, Lisa, Célia, Eve, Aymeric, Alyx, Romane, Alan, Maude, Jessica et Tom) ainsi qu'**aux employés et étudiants du Service Entretien** (Lulu, Alessia, Laura, Norah, Fabienne, Zoé, Nadine), du **Service Sports** (Eric, Noël, Nicolas) et du **Service Voirie** (Joëlle et Charlie) !



> La 3ème édition du stage communal « UN JOUR, UN STAGE » a permis à une quinzaine d'enfants de découvrir un patchwork d'activités avec les opérateurs partenaires comme la Vaillante Villeroise, le RFC Vaux-Borset, le petit Peuple du Verger, Patrick Meys (dessinateur), la Villeroise Basket Club, la Ferme Lange, Didier Goethals (Natagora), le Groupe Zéro-déchet, le RFC Villers, l'Académie de musique Marcel Désiron, le Handball Villers 59. L'opportunité pour les enfants de découvrir différents sports, du dessin, la création de sac à vrac, une initiation au théâtre et à la musique, la visite du site de la sablière....

**Ce stage a été réalisé en partenariat avec les Petites Bouilles dont les accueillantes encadraient les groupes d'enfants durant la semaine.**

> Lors du stage **MULTIMEDIA** organisé en partenariat avec Ego-Logique et le Service Accueil Temps libre, les jeunes âgés de 11 à 16 ans ont pu découvrir chaque jour un outil différent : dessin sur tablette, stopmotion, animation de leurs réalisations.

*5 jours pour découvrir les talents de chacun en arts.*



En complémentarité des stages communaux, les opérateurs de l'accueil ont proposé leur programme de stages et ateliers : l'École des Poulains, le Centre de Formation Sportive, Melimel N'Co, Cake by me, Les petites Bouilles, le RFC Vaux-Borset, le Handball Villers 59, le RFC Villers.

*Nous remercions tous ces opérateurs de l'accueil qui, ensemble, ont permis d'offrir des moments de détente, de rire et de découvertes aux enfants durant cet été !*

# Les fresques de Vaux réhabilitées par «Été solidaire»

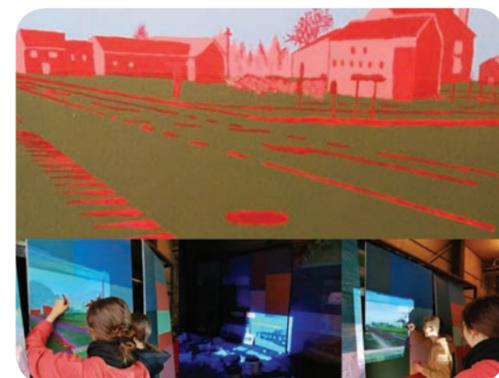
Durant deux semaines, du 16 au 27 août, huit étudiants se sont mis au service de leur commune dans le cadre de l'opération « **Été solidaire, je suis partenaire 2021** » subventionnée par la Wallonie. Anaëlle, Dorian, François, Merghim, Ophélie, Pierre, Sara et Thara ont retroussé leurs manches pour améliorer et embellir leur commune.

Encadrés par les Services Plan de Cohésion Sociale, Jeunesse, ATL et Travaux & Entretien de la Commune de Villers-le-Bouillet, les adolescents ont développé leurs capacités personnelles autour de trois projets.

## >1. Le remplacement des fresques à proximité des bulles à verres de Vaux-et-Borset

Réalisées en 2018 dans le cadre de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire », les fresques installées aux abords des bulles à verres de Vaux-et-Borset, juste derrière le cimetière, ont été remplacées en 2021 suite au mauvais état des panneaux. Encadrement métallique, petit toit pour les protéger du ruissellement des eaux et matériau différent ont été utilisés afin de rendre cet outil de lutte contre les dépôts sauvages plus pérenne.

Les techniques sont, quant à elles, restées identiques pour la production de ces fresques : rétroprojection des différents paysages et lieux-dits de la commune afin de permettre aux étudiants de les reproduire. On y retrouve notamment l'église de Vaux-et-Borset ou encore la résidence Grandgagnage.



## >2. L'embellissement des cimetières de l'entité

Les étudiants ont également continué le projet déjà entamé il y a plusieurs années d'embellissement des cimetières de l'entité avec l'aide du Service Travaux & Entretien. Une structure colorée en planches en bois a été réalisée et placée à l'entrée du cimetière de Vaux-et-Borset.

Ils ont également participé à l'entretien des cimetières de l'entité, dont celui de Warnant.



## >3. L'entretien des quartiers d'habitation sociales « Clos de la Panneterie » et « Cité Mabiets »

Au niveau du Clos de la Panneterie, mais aussi Cité Mabiets, les huit étudiants ont redonné un coup de jeune à certaines allées. Un nettoyage nécessaire à certains endroits.



# Une aide pour obtenir le permis de conduire

Vous souhaitez passer votre permis de conduire théorique ? Vous éprouvez des difficultés dans votre étude ? Le service Jeunesse de la Commune de Villers-le-Bouillet et le centre Infor Jeunes de Huy vous proposent une semaine d'aide à l'étude du permis de conduire théorique.

Avec le logiciel « Connaitre et conduire », vous aurez l'occasion d'améliorer vos connaissances et de parfaire votre préparation avant de passer le grand cap de l'examen du permis de conduire théorique. Ce stage est organisé du 2 au 5 novembre 2021 à l'administration communale de Villers-le-Bouillet pour la modique somme de 25€, dont 15€ seront rétribués en fin de stage si l'intégralité de la semaine a été suivie.

### > En pratique <

- **Qui ?** : A partir de 17ans.
- **Où ?** : Salle du Conseil de l'Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers, 16 à 4530 Villers-le-Bouillet
- **Quand ?** : Du mardi 02 novembre au vendredi 05 novembre 2021 - De 9h00 à 16h00.
- **Combien ?** : Prix : 25€ (dont 15€ rétribués en fin de stage par Infor Jeunes si l'intégralité du stage a été suivie).
- **Information et Inscription** : Tom Close - 085/616 294 0472/222 829 - [tom.close@villers-le-bouillet.be](mailto:tom.close@villers-le-bouillet.be).

**avec le logiciel de CONNAÎTRE ET CONDUIRE**

**Aide à l'étude**

**PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE**

**PUBLIC ?** : Tous les villersois à partir de 17 ans

**OÙ ?** : Administration communale de Villers-le-Bouillet

**QUAND ?** : Du mardi 02 novembre au vendredi 05 novembre 2021 de 9h00 à 16h00

**PRIX ?** : 25€ (15€ rétribués en fin de stage par Infor Jeunes si l'intégralité du stage a été suivie)

**INFORMATION & INSCRIPTION ?** : Tom Close - 085/616294 ou [tom.close@villers-le-bouillet.be](mailto:tom.close@villers-le-bouillet.be)

**Villers-le-Bouillet**

Credit : @VLB

## Retrouvez Villers-le-Bouillet sur Instagram

Après ses différentes pages Facebook, la Commune de Villers-le-Bouillet arrive aujourd'hui sur Instagram, réseau social apprécié des jeunes. Au travers de ce nouveau canal de communication, la page Instagram « [communevillerslebouillet](https://www.instagram.com/communevillerslebouillet) » permettra de vous faire découvrir votre commune à travers une communication sympa et ludique.

> Photographies, stories et publications diverses viendront régulièrement alimenter le compte de la Commune et ainsi valoriser l'ensemble des activités associatives, suivre les actualités communales, découvrir les coulisses des services communaux et bien plus encore.

**N'hésitez pas également à partager vos plus belles photos en taguant le compte [@communevillerslebouillet](https://www.instagram.com/communevillerslebouillet), et en utilisant [#villerslebouillet](https://www.instagram.com/communevillerslebouillet) et/ou [#VLB](https://www.instagram.com/communevillerslebouillet).**

**Vous n'avez pas de compte Instagram, mais vous souhaitez quand même partager votre cliché sur ce réseau ?**

> Envoyez-le en mp sur la page Facebook du PCS de Villers-le-Bouillet ([@pcsvillerslebouillet](https://www.facebook.com/pcsvillerslebouillet)) et nous nous ferons un plaisir de la diffuser.



Nous vous invitons donc à vous abonner au compte [@communevillerslebouillet](https://www.instagram.com/communevillerslebouillet) pour ne rien manquer !

# L'opération « Place aux Enfants » fait son grand retour !

> Désormais organisée de façon bisannuelle et après une période compliquée liée à la crise sanitaire, l'opération « Place aux Enfants » est de retour cette année sur Villers-le-Bouillet !

Programmée le samedi 16 octobre 2021, « Place aux Enfants » a pour vocation de réunir les enfants âgés de 8 à 12 ans autour de la notion de citoyenneté.

L'éveil à la citoyenneté commence avec la rencontre de son voisin. Il s'agit, le temps d'une journée, non pas de partir à la découverte des métiers, mais de mettre en avant les acteurs opérant au sein de la commune. Il est question de rencontres et de partage.

Les enfants pourront participer à diverses activités et poser les questions qui les préoccupent. Nous espérons ainsi stimuler les participants à adopter un comportement actif au sein de vie quotidienne.

Prenez part à cette journée en devenant hôte d'un jour ou accompagnateur. Pour que cette journée soit un succès, vous êtes indispensables !



### Être accompagnateur :

Ce sont des guides qui vont orienter les enfants d'une activité à l'autre mais, plus que cela, ce sont des adultes enthousiastes qui stimuleront et motiveront les enfants. Ils sont indispensables pour veiller à la sécurité des enfants mais également pour le lien entre les enfants et les hôtes.

> **Peut être accompagnateur toute personne majeure et responsable désireuse de participer à l'éveil des enfants à la citoyenneté.**

### Être hôte d'un jour :

Acteurs actifs, les hôtes d'un jour constituent un élément phare dans l'organisation de la journée. Ce sont eux qui ouvriront leurs portes aux jeunes citoyens. Lors des différentes rencontres, les hôtes d'un jour pourront partager leurs passions à travers la présentation de leurs activités.

**Vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le service Jeunesse – 085 616 281 – [mickaellhomme@villers-le-bouillet.be](mailto:mickaellhomme@villers-le-bouillet.be) ou bien encore le service ATL – 085 308 812 – [jessica.robert@villers-le-bouillet.be](mailto:jessica.robert@villers-le-bouillet.be). Vous serez alors largement informés sur les aspects pratiques et les possibilités de collaboration.**

**Nous sommes persuadés que grâce à votre apport, « Place aux Enfants » sera une journée exceptionnelle pour les enfants et toutes les personnes qui y participeront.**



# Un nouveau logement d'urgence subsidié par la Loterie Nationale

Le CPAS a répondu à un appel à projet du SPP Intégration sociale visant à la création d'un logement d'urgence, projet subsidié par la Loterie Nationale à concurrence de 60.000 €.

Ce logement se situe à Villers-le-Bouillet, au centre du village. Il est composé de deux chambres et peut donc accueillir quatre personnes maximum.

Un « logement d'urgence » est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. La convention d'occupation est conclue pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Le séjour dans le logement d'urgence offre une période temporaire de sécurité de logement pour trouver une solution durable au problème de logement.

> *Un logement d'urgence offre une réponse à la situation de personnes qui se trouvent sans logement :*

- parce que leur domicile a été déclaré insalubre ou inhabitable,
- en raison d'un avis d'expulsion,
- en raison d'un conflit familial (violence conjugale notamment),
- en raison d'une catastrophe telle qu'un incendie, une explosion ou une inondation,
- parce qu'elles ont été reconnues comme réfugiés par les autorités compétentes et qu'elles doivent quitter les centres d'accueil de FEDASIL,
- parce qu'elles sont sans-abri.



*Il ne s'agit donc pas d'une solution à proposer à des personnes qui cherchent à déménager parce que leur loyer est trop élevé.*

## Aides spécifiques pour les jeunes et les étudiant(e)s 18-25 ans Mesure Zoom du SPP intégration sociale

Plus de job étudiant, factures en hausse, fins de mois difficiles, isolement, ... la crise COVID-19 frappe aussi la génération des 18-25 ans.

Le gouvernement fédéral a débloqué 24 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les étudiant·e·s et ce sont les CPAS qui sont chargés d'octroyer ces aides

> *La mesure Zoom 18/25 est disponible jusqu'au 31 décembre 2021 et concerne :*

- Les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans.
- Les étudiant·e·s de moins de 25 ans qui commencent, reprennent ou suivent des études de plein exercice.
- Les étudiant·e·s de 25 ans et plus ayant commencé leurs études avant 25 ans.

Être étudiant boursier, ou percevoir des allocations familiales, n'empêche pas de bénéficier de cette aide.

### > A qui t'adresser ?

**Au Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de ta commune :**

- > **Étudiant :** ta commune est celle de ton domicile légal.
- > **Jeune non-étudiant :** ta commune est celle où tu vis au quotidien

### > COMMENT LE CPAS PEUT-IL T'AIDER ?

- Aide au logement : Pour t'aider à payer ton kot, ou ta garantie locative, ...
- Les jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans.
- Aide en matière d'énergie : Pour t'aider à payer tes factures d'eau, d'électricité, ...
- Aide psychosociale : Pour t'aider à payer des consultations si tu souffres de problèmes d'anxiété, de mal-être, ou de violences conjugales ou familiales, ...
- Aide en matière de santé Pour t'aider à payer tes soins médicaux, tes médicaments, masques, gel, ...
- Aide informatique Pour t'aider à payer ton abonnement internet, une imprimante, un ordinateur, ...
- Aide financière Pour t'aider à payer tes factures, ton abonnement GSM, si tu as perdu ton job étudiant, ...
- Aide à la mobilité Pour t'aider à payer ton abonnement de transport en commun, un vélo, ...
- Besoins de première nécessité Pour t'aider à payer tes lunettes, tes fournitures scolaires, tes vêtements, ...
- Aide alimentaire Pour te permettre de te nourrir correctement, ...
- Aide aux sports et aux loisirs Pour t'aider à payer ton abonnement sportif, ton matériel, ...



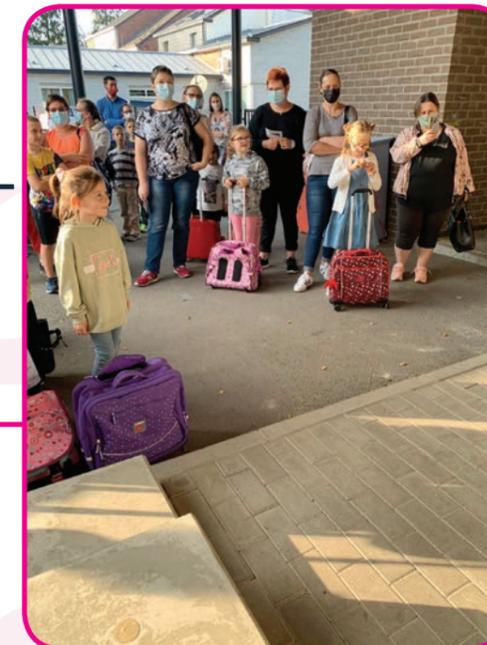
Credit : @SJ

## Les cartables ont fait leur rentrée le 31 août !

La rentrée scolaire fut un peu particulière pour les élèves de première année primaire à l'école communale de Villers-le-Bouillet. Ils ont en effet découvert leur nouvelle classe et leur institutrice, non pas le 1er septembre, comme tous les autres élèves, mais bien le 31 août !

Mesdames Fontignie et Lejeune ont en effet organisé une « Rentrée des cartables » à 18h. Une occasion pour les futurs élèves et leurs parents de déposer le nouveau cartable en classe, mais aussi de faire connaissance de manière conviviale avec les enseignantes.

Afin de faciliter ce passage de la maternelle vers le primaire, les institutrices de 3e maternelle étaient également présentes. Un chouette moment qui, assurément, a permis de rendre la reprise du 1er septembre moins stressante pour ces élèves.



Credit : @SJ



# Une première année réussie pour le marché local de Villers-le-Bouillet



La 1ère saison de votre nouveau marché local s'est terminée le 2 septembre et déjà, une nouvelle année se prépare. Mais tirons déjà les enseignements de ces six marchés qui ont envahi l'esplanade devant l'administration communale une fois par mois d'avril à septembre.

26 commerçants passionnés, maraîchers, artisans et producteurs locaux vous ont présenté ce qu'ils font de mieux : des produits frais, des préparations maison, de la variété, de l'artisanat et surtout du local...le tout avec un enthousiasme qui n'a jamais été pris en défaut ! Le public ne s'y est pas trompé et est venu en nombre lors de chaque marché, la météo parfois capricieuse n'a jamais refroidi ces désormais habitués qui sont venus faire leurs

provisions, acheter de quoi manger sainement, (re)découvrir le savoir-faire de notre territoire tout en valorisant l'économie locale.

Et les villersois en ont profité pour donner rendez-vous à leurs voisins, amis et famille dans une ambiance très conviviale et ainsi faire de ce marché mensuel, un nouveau lieu de rencontre où ils ont pu joindre l'utile à l'agréable. On a souvent entendu « cela manquait dans notre commune ! » ou « on en avait vraiment besoin ! » et ce constat nous motive plus que jamais à vous donner rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle saison de ce feuillet à succès.

> Vos suggestions, impressions, idées d'amélioration sont les bienvenues à [adl@villers-le-bouillet.be](mailto:adl@villers-le-bouillet.be) ou au 085 308 822.



## Formation «Création de gîtes et chambres d'hôtes» de novembre 2021 à février 2022

Vous souhaitez vous diversifier et avoir des revenus complémentaires ? Vos enfants sont partis et vous désirez ouvrir votre maison devenue trop grande à des visiteurs de passage ? Vous avez une grange, une étable ou une partie du corps de logis non affectée ? Cette réunion d'information est faite pour vous !

Partenariat entre l'IFAPME et l'ADL de Villers-le-Bouillet, cette séance d'info répondra à vos nombreuses questions sur la création de gîtes et chambres d'hôtes. Des membres de la Fédération des Gîtes de Wallonie et de l'Accueil Champêtre en Wallonie vous exposeront les principaux éléments de la réglementation ainsi que les subventions qui s'y attachent. S'ensuivra un moment de questions-réponses et le tout sera clôturé par un drink en toute convivialité. La formation de 63 heures organisée ensuite par l'IFAPME vous permettra concrètement de vous préparer à cette nouvelle activité en toute sérénité.

Séance d'information le mercredi 27/10 à 18h au Centre IFAPME (rue de Waremme 101 à Villers-le-Bouillet)

Inscription souhaitée auprès de Romain Lovato, conseiller en éducation à l'IFAPME : 085 27 14 11 ou [romain.lovato@centrefapme.be](mailto:romain.lovato@centrefapme.be)

## Commerçants/indépendants/entreprises : cession ou reprise ?

> Vous envisagez de remettre votre activité ?

> Vous aimeriez reprendre une entreprise active ?

Dans le cadre de la Semaine de la Transmission d'Entreprise en Wallonie (entre le 15 et le 19 novembre), organisée annuellement par la SOWACCESS, l'ensemble des ADL de Wallonie (dont celle de Villers-le-Bouillet) s'allient de nouveau pour proposer une séance d'information **GRATUITE** sous la forme d'un webinaire sur la cession ou la reprise d'une entreprise.

L'invitation vous sera envoyée par mail mais vous pouvez déjà obtenir plus d'infos auprès de votre ADL au 085 308 822.

## Speedjobing du secteur de la construction

Le 14 octobre à partir de 17h, au Centre IFAPME de Villers-le-Bouillet sera organisé un speedjobing afin de permettre à un maximum d'apprenants et de professionnels de la construction de se rencontrer dans la perspective d'une embauche.

Tout employeur potentiel de ce secteur désireux de participer à l'évènement peut se manifester auprès de l'ADL au 085 308 822. Cette action sera reconduite dans la semaine du 25 octobre et étendue à d'autres secteurs d'activité. Plus d'infos sur la page Facebook de l'ADL.

ADL – Rue des Marronniers, 16 – 085 308 8.22  
[adl@villers-le-bouillet.be](mailto:adl@villers-le-bouillet.be) – [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be)  
(rubrique Économie)



La crise sanitaire a été l'occasion de se rendre compte de l'importance de l'ancrage économique local. Là où certaines communes ont opté pour des actions ciblées, telles l'octroi à leurs habitants de chèques valables chez les commerçants locaux, VIDEM a préféré que notre commune privilégie plutôt des actions qui se veulent plus durables et structurelles.

C'est ainsi qu'à notre initiative, un budget spécifique a été voté pour contribuer à mettre sur pied deux associations : l'une réunissant les entreprises (essentiellement issues de notre zoning), l'autre rassemblant nos commerçants et artisans.

Le but est de fédérer ces indépendants dans des structures leur permettant de se connaître, de faire du réseautage, d'échanger sur leurs difficultés, leurs espoirs et leurs initiatives, et de réfléchir à mutualiser leurs demandes et besoins, pour plus d'efficacité et de robustesse de leur activité économique.

Souscrire à plusieurs un marché d'énergie ou de gardiennage, commander chez son voisin plutôt que chez un fournisseur éloigné, mettre à profit le bouche-à-oreille pour recruter un travailleur du village, réfléchir ensemble à des solutions de mobilité, ... : autant de pistes qui vont être exploitées grâce à ces structures initiées par VIDEM.

L'ASBL Villers Entreprises est sur pied, et nous lui souhaitons efficacité et longue vie.

Nous allons maintenant poursuivre en tentant de promouvoir une association de commerçants.

Initier, promouvoir et accompagner sans politiser, avec à l'esprit l'intérêt général, au-delà des intérêts particuliers trop souvent défendus en politique : c'est l'ADN qui caractérise Villers Demain, et c'est ce qui continuera à guider notre action.

Chères Villersois, Chers Villersois,

Nous avons espéré un été « libre » des obligations sanitaires et ensoleillé. Si la situation sanitaire a heureusement trouvé amélioration, notre région n'a pas été épargnée des conditions climatiques « dantesques ».

Les inondations de cette mi-juillet ont été catastrophiques, des décès, des immeubles détruits, des dégâts inimaginables, ... et un travail de reconstruction à entreprendre.

Très vite, une SOLIDARITE spontanée a vu le jour. Notre commune a participé à cette entraide et nous voudrions mettre à l'honneur toutes ces personnes qui ont participé à titre privé ou collectif.

Saluons, l'initiative d'aide au nettoyage qui a été apportée à la commune de Wanze, le Bourgmestre, des ouvriers bénévoles et des citoyens y ont participé.

Saluons, l'initiative de l'organisation de collectes de dons à la maison des Solidarités et envoi aux communes sinistrées.

Saluons le travail de la Donnerie et de l'association Saint-Vincent de Paul, toujours présentes au quotidien.

Saluons l'initiative de notre CPAS, dont une assistante sociale travaille une journée par semaine dans les communes sinistrées où de très nombreuses demandes d'aide doivent être traitées.

Merci à tous ceux qui ont consacré de leur temps pour venir en aide aux « sinistrés ». Ces épreuves sont la démonstration de ce la solidarité n'est pas un vain mot !

Pour clôturer cet article, la rentrée est aujourd'hui présente. Nous avons repris les chemins de l'école ou du travail. Nos élus poursuivent également leur travail en vue de la réalisation de nombreux projets pour le citoyen villersois !

**Le groupe GénérationS4530**



Si tu lis La Meuse, tu as envie de te jeter dedans...

Si tu lis La Dernière Heure, tu crois qu'elle est peut-être arrivée...

Si tu lis L'Avenir, tu te demandes si tu en a encore un...

Mais as-tu lu le dernier rapport du GIEC ?

### Si oui, qu'en penses-tu ?

N'hésite pas à nous contacter : notre locale est là pour en discuter avec toi.

**Pour nous contacter (et pas seulement pour discuter du GIEC) : [info@ecolo.villers-le-bouillet.be](mailto:info@ecolo.villers-le-bouillet.be)**



Chers Amis villersois, Une fois n'est pas coutume, cette année les saisons se sont terminées début septembre, cela faisait très longtemps que nous n'avions plus vu cela. La météo durant ces derniers mois a été particulièrement désastreuse. Même si certains de nos concitoyens ont été impactés, il faut reconnaître que par rapport à ce qu'il s'est passé dans d'autres communes, nous n'avons pas à nous plaindre.

En effet en ce mois de juillet, la région wallonne fut sévèrement touchée par les intempéries. De nombreuses communes ont été dévastées et endeuillées par les eaux. D'autres communes leur sont venues en aide concrètement.

La nôtre timidement ... Nous regrettons particulièrement le manque d'initiative des autorités communales qui auraient pu faire beaucoup plus. Grâce à l'aide de nos jeunes étudiants jobistes, par exemple. Le Groupe Ensemble compte interpeller le Collège à ce sujet.

Une autre chose qui nous a attristée est l'abandon par la majorité actuelle du projet de l'espace multisport à Warnant. Après avoir travaillé longtemps sur ce dossier, le Groupe Ensemble ne peut que le déplorer. Le manque de subside en est la cause. Des alternatives auraient pu être trouvées. Un financement sur fonds propres, par exemple et ainsi apporter un lieu convivial et d'échange au sein du village.

Le CPAS de son côté vient toujours en aide au Villersois dans le besoin, ils sont malheureusement de plus en plus nombreux. Il est à noter qu'un second taxi social va voir le jour et nous nous en réjouissons.

A l'heure où vous lirez ces lignes, nos petits bambins auront repris le chemin de l'école, à leur plus grande joie ... et celle de leurs parents ! Nous leur souhaitons dès lors une excellente rentrée scolaire.

Chers Amis Villersois, le Groupe Ensemble reste plus que jamais mobilisé à vos côtés. Notre seul souci est d'améliorer votre quotidien ! N'hésitez pas à nous contacter, nous relayerons vos préoccupations. A bientôt.

**Le groupe Ensemble**



# 4530 choses à vivre

## Lundi 11 octobre

### • Atelier Zero Déchet

En collaboration avec Intradel, la Commune de Villers-le-Bouillet organise un atelier d'initiation au Zéro Déchet avec des démonstrations pratiques à l'administration communale. Plus d'informations en page 7.

Info et inscription : [www.intradel.be](http://www.intradel.be)  
ou 085 616 278.

## Jeudi 14 octobre

### • Speedjobing

Speedjobing réservé aux apprenants et professionnels de la construction à l'IFAPME à 17h.

Informations et inscription : ADL de Villers-le-Bouillet  
085 308 822

## Samedi 16 octobre

### • Opération Place aux enfants

Cette opération a pour objectif de stimuler les jeunes participants à adopter un comportement actif au sein de sa vie quotidienne en rencontrant différents acteurs opérant au sein de la communauté.

Informations en page 11 ou au 085 616 281

## Lundi 18 octobre

### • Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique organise une collecte de sang à l'administration communale de 17h30 à 19h30.

## Mercredi 27 octobre 2021

### • Séance d'information « Création de gîtes et chambres d'hôtes »

Le Centre IFAPME de Villers-le-Bouillet organise une séance d'information sur le thème « Création de gîtes et chambres d'hôtes ». Vous y recevrez toutes les informations relatives à une formation de 63 heures données par l'IFAPME sur le sujet.

Inscription souhaitée auprès de Romain Lovato  
085 27 14 11 - [romain.lovato@centrefapme.be](mailto:romain.lovato@centrefapme.be)

## Du 2 au 5 novembre

### • Stage « Aide à l'étude du permis de conduire »

Le service Jeunesse de la Commune de Villers-le-Bouillet et Infor Jeunes Huy organisent un stage de 4 jours à l'administration communale dans le cadre de l'aide à l'étude du permis de conduire. Toutes les informations en page 10.

Information et Inscription : Tom Close – 085 616 294  
0472 222 829 - [tom.close@villers-le-bouillet.be](mailto:tom.close@villers-le-bouillet.be)

## Mercredi 10 et jeudi 11 novembre

### • Commémorations de l'Armistice

Le Mercredi 10 novembre, cérémonies aux différents monuments dans le cadre du relais Sacré. Jeudi 11 novembre, cérémonies aux monuments de Warnant et de Fize-Fontaine.

Consultez régulièrement le site web de la Commune de Villers-le-Bouillet afin de bénéficier d'une mise à jour régulière des événements sur le territoire communal.

**Vous organisez un événement et vous souhaitez le partager via le bulletin communal et/ou via le site web communal ?**

Prenez contact avec le Service Communication & Relations publiques par téléphone au 085 308 827 ou par mail à [cedric.willems@villers-le-bouillet.be](mailto:cedric.willems@villers-le-bouillet.be).

## Etat civil

### > DÉCÈS

Nicole DELWAIDE ( 01/06/2021) de Warnant-Dreye

Thérèse CARREIN ( 03/06/2021) de Fize-Fontaine

Suzanne MASSON ( 30/06/2021) de Villers-le-Bouillet

Rose-Marie DONNEN ( 09/07/2021) de Villers-le-Bouillet

Bernard DUCHESNE ( 15/07/2021) de Villers-le-Bouillet

Henriette VANDAMME ( 22/07/2021) de Warnant-Dreye

Claudine REMACLE ( 05/08/2021) de Villers-le-Bouillet

Mariette TYTENS ( 07/08/2021) de Fize-Fontaine

Madeleine TIBO ( 15/08/2021) de Vaux-et-Borset

Mimie GUISSÉ ( 18/08/2021) de Villers-le-Bouillet

**Nous présentons nos plus sincères condoléances  
aux familles des défunts.**

### > NAISSANCES

Tous nos voeux de bonheur aux familles de :

Louna – Camille – Lola – Sasha – Sayan – Nathanaël –

Lyra – Sarah – Garance & Victoire – Ysaline – Alix –

Auriel – Paul & Harold – Gabriel – Dayana – Malyana –

Lejla – Aicha

**Félicitations à tous !**

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.